



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

PREFECTURE DE LA REGION GUYANE
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

2015212_0005_DJSCS

ARRETE N° 50 DJSCS/PF du 09 JUIL. 2015

Portant composition du jury du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de directeurs d'Accueils Collectifs de Mineurs (BAFD)

LA DIRECTRICE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R 227-1, R 227-14 ;
- Vu** le Décret n° 87-716 du 28 août 1987 modifié relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeur d'accueils collectifs de mineurs ;
- Vu** l'arrêté du 22 juin 2007, modifié fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs (article 28)
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 1089/2013 du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Sur** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Jury du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'accueils collectifs de mineurs (BAFD) est composé de la façon suivante :

TROIS REPRESENTANTS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

PRESIDENTE

- Madame la Directrice de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant

AUTRES REPRESENTANTS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE :

- Madame LEPRETRE-KERNE Estelle, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Nicolas CALMETTES, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse



TROIS REPRESENTANTS D'ORGANISMES DE FORMATION HABILITES A FORMER DE PERSONNELS D'ENCADREMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DES DE MINEURS

- Madame la Présidente des Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA) ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) ou son représentant
- Madame la Présidente des Eclaireurs et Eclaireuses de France, Région Guyane (EEDF) ou son représentant

TROIS REPRESENTANTS D'ORGANISATEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

- Madame la Directrice de la Caisse des Ecoles de la ville de Cayenne ou son représentant
- Monsieur le Président de l'association « accueil collectifs de mineurs « Les Pacoussines » à Cayenne ou son représentant
- Madame la Présidente des scouts et guides de Guyane ou son représentant

UN REPRESENTANT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou son représentant

Article 2. Les membres de ce jury sont désignés pour une période de 3 ans à partir de la signature du présent arrêté.

Article 3. – La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



La Directrice
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale
SOPHIE FRANCOIS